



## TREMPIN JAZZ IN SANGUINET / MIRA PUB MUSIC STORE 2024

### ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

L'Office de Tourisme des Grands Lacs organisatrice du festival Jazz in Sanguinet pour le compte de la ville de Sanguinet, en partenariat avec la brasserie Mira Pub Music Store de la Teste de Buch, organisent un concours intitulé "TREMPIN JAZZ IN SANGUINET / MIRA PUB MUSIC STORE 2024".

**Le SAMEDI 8 JUIN 2024 à partir de 20h00**

L'ensemble du Tremplin se tiendra à l'adresse suivante : *Brasserie Mira, 370 avenue Vulcain - 33260 La Teste-de-Buch.*

### ARTICLE 2 : DESCRIPTION ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

Il s'agit d'un concours organisé sous la forme d'un tremplin musical dont le but est de valoriser une formation musicale lors du Festival Jazz in Sanguinet.

Ce Tremplin, destiné à faire la promotion de jeunes musiciens et de jeunes formations musicales locales est ouvert aux formations, du duo au sextet maximum, s'exprimant dans le champ des musiques de jazz et des musiques improvisées.

Il est entendu que le terme Participant pourra recouvrir la formation suivante : solo, duo, groupe.

Par conséquent, le terme « le Participant » au sein du Règlement s'entend d'une seule ou de plusieurs personnes membres de la formation, selon le contexte, sous réserve du respect de la procédure d'inscription.

Est exclue du Tremplin toute personne ayant conclu un contrat de production ou de licence avec un label musical ou une maison de disque ou encore toute personne ayant conclu un contrat d'édition.

Seront toutefois admis à participer au Tremplin, toute personne entrant dans les cas suivants : artiste autoproduit ; artiste autoproduit ayant conclu un contrat de distribution ; artiste sous contrat avec un label associatif (dont les membres sont réunis en association Loi 1901).

Le Participant mineur non émancipé (en ce compris un membre mineur dans une formation dont les autres membres sont majeurs) devra retourner à la structure organisatrice une autorisation parentale dûment complétée et signée par son ou ses représentant(s) légal(aux) (tous les représentants légaux du ou des mineur(s) non émancipé(s) devant remplir et signer une autorisation) dans les 7 (sept) jours suivant la validation de l'inscription du Participant.

A défaut de réception de l'autorisation parentale dans le délai susmentionné, la participation du Participant ne pourra pas être prise en compte.

Genres musicaux acceptés dans le cadre du Tremplin :

Pop/rock / Musique urbaine / du monde / Blues / Jazz / Electro Jazz / Soul / Reggae / Funk / Groove

Chaque Participant ne peut proposer, dans le cadre de son inscription au Tremplin, qu'un seul et unique projet musical.

**OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS**

**Jazz in Sanguinet**

55 Place G. Dufau, 40600 Biscarrosse

[festivaljazzinsanguinet@gmail.com](mailto:festivaljazzinsanguinet@gmail.com)

Licences : ESV-D-2020-000463 / ESV-D-2020-000464



### ARTICLE 3 : CANDIDATURE

Les candidatures seront enregistrées après réception du dossier complet comprenant obligatoirement les éléments suivants :

1. La fiche d'inscription/règlement dûment remplie, et signée par le représentant désigné du groupe, seul interlocuteur responsable vis-à-vis des organisateurs
2. Une présentation détaillée du groupe (Photos, fiche technique, revue de presse, Set List, page de réseau social, etc.)
3. Un enregistrement de bonne qualité (vidéo ou son) du groupe

### ARTICLE 4 : PRÉSÉLECTION

La présélection sera réalisée par un jury bénévole du **23 avril** au **23 mai 2024**.

Les participants seront choisis et informés pour participer au tremplin JAZZ IN SANGUINET / MIRA PUB MUSIC STORE 2024.

**4 groupes participants\*** et sélectionnés selon les critères suivants :

1. La musicalité de l'ensemble (qualité du son)
2. La maîtrise de l'instrument (qualité des instrumentistes)
3. La cohésion du groupe (qualité scénique)

Les groupes retenus se produiront sur la scène du Mira Pub Music Store, situé *370 avenue Vulcain - 33260 La Teste-de-Buch*, selon l'ordre de passage défini par l'organisateur.

*\*Les Participants bénéficieront de la prise en charge des boissons.*

### ARTICLE 5 : FINALE

Les 3 groupes retenus à l'issue de la présélection se produiront sur la scène du Mira Pub Music Store, situé *370 avenue Vulcain - 33260 La Teste-de-Buch*, selon l'ordre de passage défini par l'organisateur et ce tout au long de la soirée du

**SAMEDI 8 JUIN 2024 à partir de 20h00**

### ARTICLE 6 : OBLIGATIONS

Les formations candidates s'engagent à être disponible lors de la soirée Tremplin JAZZ IN SANGUINET / MIRA PUB MUSIC STORE 2024 le **SAMEDI 8 JUIN 2024 à partir de 15h00** et le **SAMEDI 20 JUILLET 2024**, en cas de victoire.

**Chaque formation devra interpréter quatre titres minimums. La durée de la prestation sur scène ne devra pas excéder 30 minutes. Dix minutes seront réservées à la mise en place.**



#### **ARTICLE 7 : BACKLINE ET BALANCES**

Les participants sélectionnés devront se produire avec leur propre Backline.

Les participants sélectionnés s'engagent à être disponibles lors des balances avant chaque prestation conformément aux dispositions prévues avec le sonorisateur.

L'organisateur s'assurera que le matériel de sonorisation et d'éclairage soit adéquat. Le technicien son pourra être mis à disposition du groupe.

#### **ARTICLE 8 : DÉLIBÉRATION**

Le jury se réunira et délibèrera à l'issue de la soirée afin de désigner les lauréats de l'édition en cours.

#### **ARTICLE 9 : PRIX**

Les vainqueurs de la finale seront récompensés de la façon suivante :

##### Prix 1 :

Le lauréat se produira sur la scène du festival Jazz in Sanguinet 2024, le samedi 20 juillet à 18h30 – Scène Petit Lac, dans des conditions scéniques professionnelles non rémunérées, repas et accès backstage inclus.

##### Prix 2 :

Le lauréat se produira sur la scène du Mira Pub Music Store durant la période estivale 2024, dans des conditions scéniques professionnelles non rémunérées.

##### Prix 3 & 4 :

Les lauréats se verront offrir un « accès gratuit » au site du festival Jazz in Sanguinet le vendredi 19 juillet 2024.

#### **ARTICLE 10 : DROIT A L'IMAGE**

Les participants autorisent les organisateurs à filmer et photographier leur prestation pour la promotion du tremplin, hors de toute activité commerciale sur les différentes plateformes de communication (réseaux sociaux, etc...)

#### **ARTICLE 11 : MODALITES GENERALES**

La participation au Tremplin JAZZ IN SANGUINET / MIRA PUB MUSIC STORE 2024, implique l'acceptation de toutes les conditions présentées ci-dessus.

Pour tous renseignements :

**Antoine Chalopin - Tél : 05 58 83 98 24**

**Mail : [festivaljazzinsanguinet@gmail.com](mailto:festivaljazzinsanguinet@gmail.com)**

**Lise Dufour - Tel 07 89 45 11 41**

**Mail : [l.dufour@brasseriemira.fr](mailto:l.dufour@brasseriemira.fr)**

**DATE DE CLOTURE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : 23 MAI 2024**

**OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS**

**Jazz in Sanguinet**

55 Place G. Dufau, 40600 Biscarrosse

[festivaljazzinsanguinet@gmail.com](mailto:festivaljazzinsanguinet@gmail.com)

Licences : ESV-D-2020-000463 / ESV-D-2020-000464



## FICHE D'INSCRIPTION

NOM DU GROUPE :	
TYPE DE FORMATION :	
RESPONSABLE DU GROUPE :	
ADRESSE :	
VILLE :	
TELEPHONE(S) MOBILE :	
E-MAIL 1 :	
E-MAIL 2 :	
NOMS ET PRÉNOMS DES MUSICIENS :	
Lien(s) vers musiques ou vidéos	

Les participants, du fait de leur candidature, acceptent le présent règlement.

Fait à :

Le :

J'ai pris connaissance du règlement concernant l'inscription au Tremplin Jazz in Sanguinet / Mira Pub Music Store 2024 et accepte toutes les conditions.

Signature :  
(Représentant légal si responsable mineur)